

## ECISION MUNICIPALE n° D20220803-073

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Service Culturel
	<b>Type</b>	Contrat de cession de spectacle
<b>Matière</b>	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
<b>Spectacle</b>	<b>LES MISÉRABLES 2.0</b>	
<b>Dates</b>	Jeudi 16 & vendredi 17 mars 2023	
<b>Lieu</b>	Cinéma-Théâtre Le Carnot	
<b>Attributaire</b>	Association Décal'Comédies	

**Le Maire d'Ussel,**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

**Décide,**

**Article 1 :** Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « Les Misérables 2.0 », produit par l'association Décal'Comédies, domiciliée 1 rue Dufaure – 75020 PARIS, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2022-2023.

**Article 2 :** Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « Les Misérables 2.0 », présenté le jeudi 16 mars 2023 (séance tout public) & le vendredi 17 mars 2023 (séance scolaire) au cinéma théâtre Le Carnot à Ussel.

**Article 3 :** Le montant total de cette prestation s'élève à **5 500 € net de TVA.**

- Montant du contrat, 2 séances : 5 000 €
- Frais de déplacement T.T.C : 500 €

La ville d'Ussel prendra également en charge :

- 5 repas le jeudi 16 mars 2023 (midi et soir) et le vendredi 17 mars (midi),
- L'hébergement pour 5 personnes avec petit-déjeuner la nuit du jeudi 16 mars 2023.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

**Fait à Ussel, le 3 août 2022**



**Pour Le Maire absent,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,**

**Jean-Pierre GUITARD**

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20220803-D20220803-073-AR  
Date de télétransmission : 04/08/2022  
Date de réception préfecture : 04/08/2022

Date d'affichage : 04/08/2022  
Date de notification :